

## **REGLEMENT DU JEU « GRAND JEU BLEDINA »**

### **Art. 1 : ORGANISATION**

La société BLEDINA, SAS au capital de 24 435 944,25€ dont le siège social est situé au 383 rue Philippe Héron - 69 400 Villefranche sur Saône, immatriculée au RCS de Villefranche-sur-Saône sous le numéro 301 374 922 (ci-après « la Société Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « GRAND JEU BLEDINA » (ci-après le « Jeu »). Le Jeu se déroule du 24/04/2019 au 27/04/2019 dans les magasins participants des enseignes Hyper U dont la liste figure à l'Annexe 2 du présent règlement du jeu et sur le site internet [www.magasins-u.com/jeu-bledina](http://www.magasins-u.com/jeu-bledina) (ci-après les « Magasins U Participants »).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### **Art. 2 : MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS**

La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins à l'enseigne Hyper U (ci-après dénommés « le(s) Magasin(s) U ») annonçant l'opération et dont la liste exhaustive est disponible sous l'adresse URL : [www.magasins-u.com/jeu-bledina](http://www.magasins-u.com/jeu-bledina) et en annexe.

Ce Jeu avec obligation d'achat est ouvert aux personnes physiques majeures à la date de début du Jeu, résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM-COM), détenteurs d'une Carte U, ayant acheté au moins 1 produit de la marque BLEDINA parmi la liste de produits présentée en annexe pendant la durée du Jeu dans un des Magasins U participants.

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide, d'un compte espace U sur le site [magasins-u.com](http://www.magasins-u.com) et de son bon de participation pour participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander au participant gagnant le bon émis en sortie caisse lors de ses achats, bon sur lequel figure le code de participation ayant permis de participer.

Ne peuvent pas participer au Jeu, les membres de la Société Organisatrice, du personnel des Magasins U participant à l'opération et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées. A cet effet, un justificatif d'identité pourrait être demandé aux participants.

Une seule participation par compte utilisateur et/ou par carte u et/ou par foyer (même adresse postale et même nom de famille) est autorisée durant tout la durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque aurait envoyé plusieurs participations.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant.

Les participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

## 2.2 DEROULEMENT DU JEU

1/ Pour participer au Jeu, le participant doit effectuer l'achat entre le 24/04/2019 au 27/04/2019, dans un des Magasins U participants, d'au moins 1 produit de la marque BLEDINA (ci-après dénommé le(s) Produit(s) Eligible(s)). La liste des Produits Eligibles et des Magasins U participants figure en annexe.

Lors de son passage en caisse, après présentation du ou des produits concernés et de sa CARTE U, en plus du ticket de caisse qui formalise son acte d'achat, le participant se verra remettre un bon sur lequel sera indiqué un code de participation. Le participant doit bien conserver ce bon contenant le code de participation afin de pouvoir participer au Jeu. La société organisatrice ne peut être tenue responsable de la perte, dégradation dudit bon.

2/ Le participant doit ensuite se rendre à l'adresse officielle du Jeu soit [www.magasins-u.com/jeu-bledina](http://www.magasins-u.com/jeu-bledina). Le participant doit ensuite cliquer sur un bouton de participation. Il lui est alors rappelé qu'il doit disposer ou créer un compte Espace U sur [magasins-u.com](http://magasins-u.com) avec sa Carte U renseignée sur son Espace U pour participer au Jeu.

S'il dispose déjà d'un compte Espace U avec sa Carte U renseignée, le participant doit se connecter à son Espace U en renseignant son identifiant et son mot de passe dans les champs prévus à cet effet.

S'il n'en dispose pas déjà, le participant doit se créer un compte Espace U. Pour créer un compte Espace U, il suffit au participant de cliquer sur les liens « Je crée mon espace U » ou « Inscrivez-vous » présents sur la page d'accueil du site et de remplir le formulaire de création de compte en remplissant les champs prévus à cet effet. S'il le souhaite, le participant peut recevoir les actualités, offres et nouveautés de la part de la COOPERATIVE U ENSEIGNE en cochant la case prévue à cet effet. Le participant peut également s'inscrire sur le site sans recevoir les informations et offres de COOPERATIVE U ENSEIGNE. Il est précisé qu'il n'existe aucune relation entre l'acceptation à recevoir les informations et offres de COOPERATIVE U ENSEIGNE et la possibilité de s'inscrire sur le site. Cela n'est pas obligatoire et ne conditionne pas la participation au Jeu. Le participant doit terminer son inscription au site en cliquant sur le bouton « Je valide mes informations ».

Si le participant dispose d'un compte Espace U sans que sa Carte U ne soit renseignée, il suffit au participant de se connecter à son Espace U via le lien "Connectez-vous" présent sur le site [magasins-u.com](http://magasins-u.com) puis de renseigner ses identifiants.

Une fois connecté à son Espace U, le participant doit cliquer sur l'onglet "MA CARTE U" puis doit saisir son numéro de Carte U ainsi que sa date de naissance renseignée lors de la création de sa Carte U puis cliquer sur "JE VALIDE".

3/ Une fois authentifié, la page suivante s'affiche automatiquement et le participant est invité à compléter et vérifier un formulaire d'inscription :

Le participant doit vérifier et le cas échéant compléter et/ou corriger les coordonnées suivantes dans les champs prévus à cet effet :

- Civilité\*
- Nom\*
- Prénom\*
- Email\*
- Numéro de CARTE U\*

Ces champs sont automatiquement complétés via les informations de la carte u du participant, ils ne sont pas modifiables sur le formulaire de participation. Pour modifier les informations rattachées à la carte u, le participant doit effectuer sa demande avec ses informations à jour via le formulaire de contact [magasins-u.com](http://magasins-u.com) disponible à l'adresse suivante : <https://www.magasins-u.com/contact> ou en se rendant à l'accueil de son magasin u.

Les champs suivants sont modifiables :

- Adresse postale complète (adresse, code postale, ville)\*
- Numéro de téléphone\*
- Code de participation obtenu en caisse\*
- Case à cocher si le Participant souhaite recevoir les offres commerciales de la part de COOPERATIVE U ENSEIGNE

Les champs mentionnés par un « \* » sont les champs obligatoires à renseigner impérativement pour valider sa participation au Jeu.

*L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doivent être valides.*

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant doit ensuite valider le formulaire pour participer au Jeu en cliquant sur le bouton de participation prévu à cet effet.

4/ Page de confirmation : Après avoir validé son formulaire et renseigné son code de participation valide, le participant est informé de son inscription au Jeu.

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

### **Art. 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort sera effectué par un Huissier de Justice, tirage au sort qui aura lieu le 09/05/2019 parmi tous les participants dont le formulaire de participation aura été correctement complété.

La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent Jeu aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle des participations au Jeu préalablement à tout tirage au sort, ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure empêchant la tenue du tirage au sort à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

Il y aura autant de gagnants qu'il y a de dotations, à savoir 460 gagnants.

L'attribution des dotations sera effectuée en fonction de l'ordre des résultats du tirage au sort. Ainsi, le premier participant tiré au sort sera considéré comme étant le 1<sup>er</sup> gagnant et se verra attribué le lot n° 1.

S'il y a moins de 460 participants ayant validé leur participation conformément à l'Article 3 du présent règlement, il y aura autant de gagnants que de participants ayant validé leur participation conformément à l'Article 3 du présent règlement. Les lots non attribués seront définitivement perdus et ne seront pas remis en jeu.

Le participant sera notifié de la confirmation de son inscription au tirage au sort par e-mail à l'adresse qu'il aura mentionnée dans le formulaire d'inscription.

### **Art. 4 : DOTATIONS**

460 lots sont mis en jeu pour une valeur commerciale totale de 40 100 (Quarante mille cent) euros TTC.

Les lots sont répartis comme suit en fonction de l'ordre des résultats du tirage au sort:

- Du 1<sup>er</sup> au 190<sup>ème</sup> lot : 1 (un) vélo évolutif City Max Trike n°327 de la marque Injusa d'une valeur commerciale de 140€ TTC

Tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelle que raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en jeu par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires.

- Du 191<sup>ème</sup> au 460<sup>ème</sup> lot : la somme de 50 (cinquante) € versée sous forme de crédit à partir du 16/05/2019 sur la Carte U des gagnants utilisée lors de leur participation.

Les gagnants doivent se reporter aux Conditions Générales d'Utilisation de la Carte U pour obtenir toutes les informations relatives à l'utilisation de ce crédit.

En cas de changement, de perte ou de vol de la Carte U d'un gagnant, la dotation remportée ne pourra être attribuée de nouveau ou transférée sur une autre Carte U et sera considérée comme définitivement perdue.

Les lots ne peuvent pas être repris à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacés par d'autres lots. Il est entendu que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé un autre lot d'une valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

Les lots sont personnels et ne peuvent pas être transmis ou cédés à un tiers.

La Société Organisatrice, la Coopérative U Enseigne et les magasins U ne pourront en aucun cas être tenus responsables des incidents éventuels pouvant intervenir dans l'utilisation des lots.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie en espèce. La dotation sera quant à elle non remise en jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

#### **Art. 5 : MODE D'INFORMATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain le 16/05/2019 par la Société Organisatrice à l'adresse email indiquée dans le formulaire de participation.

Les 190 premiers lots (du 1<sup>er</sup> lot au 190<sup>ème</sup>) seront expédiés aux gagnants dans un délai de 5 semaines à compter de la date d'envoi de cet email de gain.

Les 270 autres lots (du 191<sup>ème</sup> lot au 460<sup>ème</sup>) seront versés à partir du 16/05/2019 et au plus tard le 20/05/2019 sur la Carte U des Participants utilisée lors de leur participation.

Dans le cas où les gagnants n'auraient pas réceptionné leur dotation dans les 5 semaines à compter de la date d'envoi de l'email de gain, les gagnants disposent d'un délai de 2 mois à compter de cette date, pour en informer la Société Organisatrice. Au-delà de ce délai, la dotation sera définitivement perdue, elle ne sera pas remise en jeu par la Société Organisatrice et aucune réclamation portant sur la remise de la dotation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

#### **Art 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE**

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé par COOPERATIVE U ENSEIGNE et les MAGASINS U, co-responsables de traitement et destinataires des données.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- gérer l'accès à l'"Espace jeu" du site Magasins-u.com
- prendre en compte votre participation au Jeu
- identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots
- gérer la prospection et la communication commerciale de l'enseigne U, avec l'accord des participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de COOPERATIVE U ENSEIGNE et des MAGASINS U
- diffuser la liste des gagnants (prénom et première lettre du nom)
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle
- enfin, se conformer aux lois et règlements applicables.

Ces données sont communiquées à la Société organisatrice ainsi qu'à des prestataires tiers sélectionnés par la Société Organisatrice, pour les besoins de l'organisation du jeu ou la remise des lots. Vos données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Elles sont conservées pour une durée ne pouvant excéder 3 (trois) mois à compter de la remise des lots.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en écrivant à COOPERATIVE U ENSEIGNE, en mentionnant en objet le nom de l'opération, à l'adresse suivante :

- par courrier à :

Coopérative U Enseigne - Service Marketing – Fidélisation, Data & CRM, Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

- par mail à :

contact\_donnees\_personnelles@systeme-u.fr

Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **Art 8 : RESPONSABILITE**

### **8.1 – Problèmes de connexion ou autres**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires et la société COOPERATIVE U ENSEIGNE, pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu ou de la plate-forme d'hébergement du Jeu confié à des prestataires. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

## **8.2 – Arrêt ou modification du Jeu**

Si des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, les participants en seront informés dans les meilleurs délais via le Site.

## **8.3 – Exclusion d'un participant**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toutes fausses déclarations, informations inexactes ou mensongères entraînent automatiquement l'élimination du participant à ce Jeu.

Les participants devront se soumettre aux modalités et conditions de participation détaillées à l'Article 3 du présent règlement. Ils ne devront notamment pas mettre en œuvre un mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs ou de les retirer et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **8.4- Dotations**

La Société Organisatrice, la Coopérative U Enseigne et les magasins U ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vices affectant les 190 premiers lots et incidents éventuels pouvant intervenir dans l'utilisation de ces lots. Toute réclamation à ce titre devra être effectuée directement auprès de INJUSA.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes et/ou avaries affectant les 190 premiers lots en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle de ces lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas. Les gagnants ne pourront réclamer aucune indemnisation à la Société Organisatrice à ce titre.

De même, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable, et les gagnants ne pourront pas réclamer une quelconque indemnisation, en cas de difficultés survenant dans l'acheminement de la dotation du fait du gagnant, et notamment :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse des gagnants s'avérerait erronée(s),
- En cas de retour d'un colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles des gagnants, sont erronées ou si les gagnants restent indisponibles.

Enfin, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son

formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Il est recommandé aux participants de consulter leurs courriers indésirables (spams). Le classement des courriers électroniques dans la catégorie des courriers indésirables est effectué par la société fournissant aux participants le service de messagerie utilisé. Le cas échéant, les participants ne pourront pas se retourner contre la Société Organisatrice et ne pourront en aucun cas prétendre à un dédommagement ou à une autre dotation dans l'hypothèse où ils n'ont pas réclamé leur lot dans le délai de 2 mois à compter de la date de clôture du Jeu conformément à l'Article 5 du présent règlement.

#### **ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'Article 10 du présent règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

#### **ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement complet est déposé à la SCP MARTIN – GRAVELINE, 199-201 rue Colbert Centre Vauban - Bâtiment Ypres - 59000 LILLE.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le site à l'adresse suivante [www.magasins-u.com/jeu-bledina](http://www.magasins-u.com/jeu-bledina)

La société organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SCP MARTIN – GRAVELINE. En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

#### **ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu, à l'interprétation du règlement, à la désignation et à la liste des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux(2) mois après la date de clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

BLEDINA  
GRAND JEU BLEDINA  
383 rue Philippe Héron  
69 400 - Villefranche sur Saône

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

**Annexe 1 :**  
**Liste des produits éligibles :**

LIBELLÉS	EAN
BLEDILAIT Croissance - 1L x6- PRIX CHOC	3041091022486
1/2 Box BLEDINE 400G 6 MOIS	3041091358486
BLEDINE 400G 6 MOIS Vanille	3041091339645
BLEDINE 400G 6 MOIS Cacao	3041091339911
BLEDINE 400G 6 MOIS Multicéréales	3041091339942
BLEDINE 400G 6 MOIS Saveur Biscuit	3041091339928
1/2 Box BLEDINER LAIT & LEGUMES 2x250ml	3041090715365
Blédiner Croissance Céréales et Légumes variés	3041090000096
Blédiner Croissance Céréales et carottes petits pois	3041090013812
Blédiner Céréales lactés aux légumes Potiron	3041090000089
Blédiner Céréales lactés aux légumes Courgettes	3041090013829
1/2 Box BOLS SALÉS Idées De Maman 4x200g Légumes - viande	3041090870804
BOLS SALÉS Idées De Maman 2 Pomme de terre Poulet + 2 Légumes du potager Bœuf	3041090870736
BOLS SALÉS Idées De Maman 2 Petits légumes Saumon du Pacifique + 2 Tomates Semoule Poisson	3041090870743
BOLS SALÉS Idées De Maman 2 Courgettes Riz Veau + 2 Légumes verts Boulghour Dinde	3041090870729
1/2 Box BOLS SALÉS BLEDINER 4x200g	3041090980800
BOLS SALÉS BLEDINER 2 Légume potager et pâtes étoiles + 2 Méli mélo courgettes et aubergines riz	3041090980510
BOLS SALÉS BLEDINER 2 Pâtes coquilles tomates courgettes lait touche gruyère fondu + 2 Farandole de légumes verts boulghour	3041090980527
BOLS SALÉS BLEDINER 2 Ratatouille petits macaronis lait touche mozzarella + 2 Mijoté de légumes et lentilles	3041090980435
1/2 Box POTS FRUITS 4x130g	3041091348197
POTS FRUITS 4x130g Pomme Banane	3041090012426
POTS FRUITS 4x130g Pomme Abricot	3041090505843
POTS FRUITS 4x130g Pomme peche	3041090505836
POTS FRUITS 4x130g Pomme poire	3041090012440

**Annexe 2 :**  
**Liste des magasins participants :**

NOM MAGASIN	ADRESSE	C.P	VILLE
HYPER U MANOSQUE	ZI ST JOSEPH CS 60021	04107	MANOSQUE
HYPER U ALISSAS	QUARTIER CLE DU SAC	07210	ALISSAS PAR PRIVAS
HYPER U ROMANS	ROUTE DE LYON BP 187	26109	ROMANS CEDEX
HYPER U ALES OLIVIER DE SERRES	AV. OLIVIER DE SERRES	30100	ALES
HYPER U VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	SUPER U ZAC BORDE BLANCHE	31290	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
HYPER U GUJAN MESTRAS	AVENUE DE CESAREE	33470	GUJAN MESTRAS
HYPER U AGDE	BD MAURICE PACULL RN112	34300	AGDE
HYPER U CLERMONT L'HERAULT	CENTRE CIAL GRAND AXE	34800	CLERMONT L'HERAULT
HYPER U MENDE	CC COEUR LOZERE ZAC DE RAMILLES	48000	MENDE
HYPER U LES ARCS	Voie Jacques PREVERT	83460	LES ARCS
HYPER U ST MAXIMIN LA STE BAUME	RTE D AIX LES GARNIERS	83470	ST MAXIMIN LA STE BAUME
HYPER U PERTUIS	CENTRE COMMERCIAL DU LUBERON	84120	PERTUIS
HYPER U COLMAR	107 ROUTE DE ROUFFACH	68000	COLMAR
HYPER U MONTMOROT	EN CHANTRANS	39570	MONTMOROT
HYPER U PONT DE BEAUVOISIN	LIEU DIT L'ECURÉE	73330	PONT DE BEAUVOISIN

HYPER U PONTARLIER	1 ROUTE DE BESANÇON	25300	PONTARLIER
HYPER U REIMS VILLAGE	Rue Jacques de La Giraudière	51100	REIMS
HYPER U RUMILLY CEDEX	CENTRE COMMERCIAL "PIERRE-COLLINE"	74151	RUMILLY
HYPER U SIERENTZ	12 Rue du Capitain Dreyfus	68510	SIERENTZ
HYPER U DOUVRES LA DELIVRANDE	VOIE DES ALLIÉS	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE
HYPER U BRIE COMTE ROBERT	RUE GUSTAVE EIFFEL	77170	BRIE COMTE ROBERT
HYPER U NEUILLY S/M	25 AVENUE JEAN JAURES	93330	NEUILLY SUR MARNE
HYPER U BARALLE MARQUION	ROUTE DÉPARTEMENTALE	62860	MARQUION (BARALLE)
HYPER U VERNOUILLET	RN 154	28500	VERNOUILLET
HYPER U HANCHES	ROUTE DE GALLARDON	28130	HANCHES
HYPER U LE GRAND QUEVILLY	RUE DU BOIS CANY	76120	LE GRAND QUEVILLY
HYPER U ABBEVILLE	AVENUE VINCENT AURIOL	80100	ABBEVILLE
HYPER U NIEPPE	DREVE DU BAILLY	59850	NIEPPE
HYPER U LA ROCHELLE	ROUTE DE NANTES	17138	PUILBOREAU
HYPER U SAINTES	COURS MARÉCHAL LECLERC	17100	SAINTES
HYPER U VIERZON	18, AVENUE DU 19 MARS 1962	18100	VIERZON
HYPER U PLANCOET	RUE DU CONNETABLE DE CLISSON	22130	PLANCOET
HYPER U YFFINIAC	C.C. DE LA BAIE	22120	YFFINIAC
HYPER U PÉRIGUEUX	AVENUE JACQUES DUCLOS	24750	BOULAZAC
HYPER U CHATEAUGIRON	LE PETIT LAUNAY	35410	CHATEAUGIRON
HYPER U COMBOURG	7, AVENUE DES ERABLES	35270	COMBOURG
HYPER U GUICHEN	11, RUE LOUIS AMPÈRE	35580	GUICHEN
HYPER U VITRE	21 RUE DE REDON	35500	VITRE
HYPER U BOURGUEIL	ROUTE DE CHINON	37140	BOURGUEIL
HYPER U BLAIN	27 ROUTE DE L'ISAC	44130	BLAIN
HYPER U CHATEAUBRIANT	ROUTE DE ST AUBIN DES CHÂTEAUX	44110	CHATEAUBRIANT
HYPER U LA MONTAGNE	8, AVENUE DE LA LIBÉRATION	44620	LA MONTAGNE
HYPER U SAVENAY	ZAC DE LA COLLERAYE	44260	SAVENAY
HYPER U ST-PHILBERT-DE-GRANDLIEU	ESPACE COMMERCIAL GRAND LAC	44310	SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
HYPER U VALLET	ROUTE D ANCENIS	44330	VALLET
HYPER U BAULE	LES COUTURES	45130	BAULE
HYPER U MURS-ERIGNE	C.C. RIVE SUD	49610	MURS ERIGNE
HYPER U MAYENNE	550 BD JEAN MONNET	53102	MAYENNE
HYPER U SAINT AVE	ROUTE DE PONTIVY	56890	SAINT AVE
HYPER U ECOMMOY	ROUTE DU MANS	72220	ECOMMOY
HYPER U PARTHENAY	1 AV FRANCOIS MITTERRAND	79200	PARTHENAY
HYPER U AIZENAY	ESPACE COMMERCIAL	85190	AIZENAY
HYPER U CHALLANS	BOULEVARD JEAN XXIII	85306	CHALLANS
HYPER U CHANTONNAY	45-47 RUE GEORGES CLEMENCEAU	85110	CHANTONNAY
HYPER U FONTENAY-LE COMTE	ROUTE DE LA ROCHELLE	85200	FONTENAY LE COMTE
HYPER U LA ROCHE/YON	ROUTE DE NANTES	85000	LA ROCHE SUR YON
HYPER U LES HERBIERS	AVENUE DE LA MAINE	85500	LES HERBIERS
HYPER U ST-HILAIRE-DE-RIEZ	140 AV DE L'ISLE DE RIEZ	85270	SAINT HILAIRE DE RIEZ
HYPER U LIMOGES	14, RUE GEORGES BRIQUET	87100	LIMOGES
HYPER U ST-JUNIEN	AVENUE NELSON MANDELA	87200	SAINT JUNIEN